

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMAIRE



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 160/2025

A LA SOCIETE DEV SOLAIRE

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition de quelques matériels du système back up pour le compte de la caisse, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains dix mille six cent quatre-vingt-un, septante-sept centimes (USD 10 681,77) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains septante-quatre, septante-sept centimes (USD 74,77), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 02/09/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général